Complexe sportif des chardonnerets
18, rue P. Mendès France
91380 CHILLY-MAZARIN

RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2023 /2024

LICENCE :

Elle n'aura de valeur effective que lorsque celle-ci aura été homologuée par la F.F.B.B. (Fédération Française de Basket Ball).

Cela ne sera possible qu'après fourniture de la totalité des documents demandés et du versement de la cotisation annuelle.

Aucune licence ne sera délivrée sans le dépôt du chèque de cotisation correspondant.

Aucun remboursement ne pourra être effectué en cours de saison pour quel que motif que ce soit (sauf avis du bureau pour cas exceptionnel).

ASSURANCE :

Le joueur doit obligatoirement être affilié à une assurance couvrant " les activités sportives et les compétitions".

Une assurance FFBB AIG Europe comprise dans le prix de la licence couvre partiellement les licenciés pour les accidents qui pourraient survenir durant les activités sportives organisées par le Club (Matchs, Entraînements, etc.).

Celle-ci ne se substitue en aucun cas à votre propre assurance.

ENTRAÎNEMENTS :

Un planning, des jours et heures d'entraînements, est établi en fonction des disponibilités des entraîneurs et du gymnase *(créneaux attribués par le service des sports de la Mairie).* Ce planning pourra être modifié en cours de saison en fonction des impératifs du Club.

Rappel : Chaque joueur sera tenu de respecter les horaires d'entraînement de son équipe et ne sera pas accepté en dehors de ces créneaux, sauf accord de l'entraîneur.

Pour ne pas perturber le cours des entraînements et respecter l'entraîneur et les coéquipiers, il faut :

- Être à l'heure sur le terrain (en tenue)
- Avoir une tenue adaptée (short, basket propre)
- Laisser le vestiaire propre

En cas d'absence ou de retard, prévenir l'entraîneur le plus tôt possible.

MATCHS :

En début de Saison les équipes sont engagées en Championnat. Un calendrier des rencontres est établi. Les horaires sont affichés dans le gymnase chaque semaine. L'heure du rendez-vous est communiquée par l'entraîneur. Le lieu est en général au gymnase des Chardonnerets. Les équipes sont composées des joueurs désignés par le Club.

ASSIDUITÉ :

Aux entraînements : La présence de chaque joueur y est indispensable tant pour la condition physique que pour permettre un apprentissage des techniques individuelles et collectives du basket.

Aux matchs : Une personne convoquée par son entraîneur devra obligatoirement être présente au jour et heure fixés, sauf cas de force majeur qui devra impérativement être signalé le plus rapidement possible.

Nous insistons sur ce point car les retards et les absences pénalisent l'équipe et le Club.

Être licencié à un club, cela vous donne des droits, mais aussi des devoirs.

COMPORTEMENT :

Les joueuses et joueurs sont l'image du Club, il est donc essentiel que chacun ait sur le terrain et en dehors une attitude correcte.

Tout joueur se doit de respecter :

- Son entraîneur (écouter les consignes et les mettre en œuvre, Accepter les consignes et décisions).
- Ses co-équipiers (encourager, accepter les erreurs, ne pas critiquer ou insulter).
- Ses adversaires (saluer en entrant sur le terrain et à la fin du match).
- Les arbitres (saluer avant et après le match, accepter les erreurs et ne pas les contester).
- La table de marque (saluer avant et après le match).
- Le public.

Tout licencié ayant un comportement dangereux, déloyal, agressif ou irrespectueux envers l'arbitre, les entraîneurs, les coéquipiers, ses adversaires de jeu ou le public, pourra faire l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive. Après écoute préalable du fautif ou de son représentant, le bureau émettra un avis qu'il communiquera à l'intéressé.

Soyez "Sports" dans vos encouragements ; respectez l'adversaire et les arbitres. Tout manquement à cette règle pourra entraîner des sanctions.

Par exemple : En cas de Faute technique, le joueur devra payer l'amende correspondante. En 2022/2023 le montant était de 50€ à régler au comité de l'Essonne.

ENTRAÎNEURS :

Un entraîneur est affecté par le Club à chacune des équipes. Il est important (pour les parents) que vous preniez contact avec lui, le moment le plus favorable étant sur le lieu de l'entraînement. Vous pourrez ainsi échanger des renseignements sur tout ce qui peut concerner la vie sportive de votre enfant.

Celui-ci pourra être amené à prendre des sanctions vis à vis de certains joueurs de l'équipe et aura toute latitude pour exclure provisoirement ou définitivement, après avis du Bureau, toute personne qui par Son comportement pourrait nuire au bon déroulement des activités et à l'état d'esprit du Club.

ÉQUIPEMENTS :

Pour les matchs, un maillot numéroté est remis à chaque joueur, qui devra être restitué à la fin de chaque rencontre.

Pour l'entretien, un tour de rôle sera établi. Un parent ou joueur prendra en charge le nettoyage (Simple lavage en machine sans repassage) de l'ensemble des effets et les ramènera au premier entraînement qui suit la compétition.

DÉPLACEMENTS :

Les déplacements pour les matchs à l'extérieur sont bénévoles et ne se réalisent qu'avec l'aide des véhicules des dirigeants, des joueurs et des parents accompagnateurs.

Nous demanderons donc aux parents des jeunes joueurs de participer aux déplacements.

Les parents de chaque joueur signeront une décharge pour le transport de leur enfant par une tierce personne.

Si le nombre de voitures est insuffisant, l'entraîneur désignera les joueurs qui ne pourront être transportés.

Il est formellement interdit de prendre dans une voiture plus de personnes que la loi ne le prévoit.

L'implication des parents est nécessaire et indispensable pour le bon déroulement du championnat et de l'équipe (le manque de voiture pénalise votre enfant et son équipe).

LES MATCHS À DOMICILE :

Pour que le club puisse fonctionner, nous avons besoin d'arbitres, de marqueurs et de chronométreurs pour tous les matchs, sauf pour certaines équipes *(arbitres officiels désignés par la ligue ou le comité de la FFBB et payés par le club).*

Pour cela, il est nécessaire que chaque licencié(e), à partir de la catégorie U9, arbitre ou assure une table *(tenue de la feuille ou chronomètre)*.

Une formation accélérée de marqueur/chronométreur et arbitre sera mise en place aux catégories jeunes concernées ainsi qu'aux licenciés seniors intéressés.

L'entraîneur désigne les joueurs pour la table et/ou l'arbitrage.

Le planning doit être respecté *(En cas d'indisponibilité, le licencié doit lui-même trouver un remplaçant).*

VIE DU CLUB :

Chaque licencié s'engage à restituer le matériel appartenant au Club.

Au cours de la saison, des manifestations sont organisées, telles que Tournois, Soirée, Assemblée générale, Barbecue, etc.

Tous les adhérents sont concernés, et il est important que chacun participe.

L'utilisation du gymnase est interdite en dehors des plages horaires autorisées par la mairie et ou en cas d'absence d'un entraîneur majeur.

En conclusion, nous vous rappelons que le BC Chilly-Mazarin n'est pas une « garderie » pour les enfants, ni un simple lieu de maintien en forme, mais un Club Sportif dont le but est l'initiation et la pratique du Basket en compétition.

Le fait de demander une licence implique l'acceptation sans réserve des différents points énumérés ci-dessus.